

Neuchâtel, le 21 mai 2021

L'esplanade de la Collégiale rendue aux piétons et au train touristique

Dès la semaine prochaine, il ne sera plus possible de parquer sa voiture au pied de la Collégiale ou de la statue de Guillaume Farel. La Ville de Neuchâtel, propriétaire du site, a décidé d'interdire le stationnement sur la place, en concertation avec les autorités cantonales. Cela pour des raisons à la fois sécuritaires et touristiques.

Pour les autorités communales et cantonales, le début de la nouvelle législature du Grand Conseil, le 25 mai prochain, est un moment propice pour partir sur de nouvelles bases. Les autorités exécutives de la commune et du canton ont donc informé le bureau du Grand Conseil, le 5 mai dernier, que le stationnement sera dorénavant interdit sur la place, jusqu'ici largement utilisée lors des sessions parlementaires.

L'élément déclencheur

Pour le Conseil communal de Neuchâtel, le terrible incendie qui a ravagé le toit de la cathédrale Notre-Dame de Paris a été l'élément déclencheur de cette décision dûment concertée avec le Conseil d'Etat. « *Dans le cas d'une urgence similaire à la Collégiale, ou même d'une urgence vitale, les véhicules du SPS ne peuvent pas passer lors des sessions parlementaires. Nous avons le devoir de remédier à cette situation* », commente Violaine Blétry-de Montmollin, présidente de la Ville, auparavant en charge de la sécurité.

Un autre argument plaide en faveur de cette interdiction de stationnement : l'importance de ce site majeur du tourisme à Neuchâtel. En effet, les importants travaux de restauration de l'intérieur de la Collégiale prendront fin d'ici 2022, et seront complétés par une ultime étape, celle de la mise en valeur de l'esplanade, qui passe aussi par une restitution des pavés à la déambulation piétonne. Ce dispositif permettra aussi au train électrique touristique de réaliser son parcours jusque sur l'esplanade sans devoir rebrousser chemin en cas de forte affluence.

Enfin, la Ville de Neuchâtel souhaite aussi encourager les utilisateurs et utilisatrices du lieu à s'y rendre en transports publics ou à utiliser les parkings du Seyon et de

l'Ecluse ou de la place Pury. Pour ce qui est des accès à pied, côté nord, la réhabilitation à venir d'un sentier permettra de relier la rue de l'Ecluse au chemin de ronde. Et côté sud, un ascenseur public relie la rue de l'Evole à la tour des prisons.

Ville de Neuchâtel

Renseignements complémentaires :

Violaine Blétry-de Montmollin, présidente de la Ville de Neuchâtel, 032 717 72 00

